

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 19 Janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le douze janvier deux mille vingt-six

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Corinne MIRBEAU, Cédric DAIGRE, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Christian FOUCAUD, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Loïc MORIN, Brigitte MORIN, Gilles BENOIST, Jérôme RISSAND, Laurence COIRIER-AIMÉ, Gino SARRAZIN,

**Représenté** : Julien BOUCHEREAU pouvoir à Sylvie SABOUREAU

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Jocelyne RICHAUDAUD a été élue secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jocelyne RICHAUDAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Début de séance : 20h00



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Le lundi 19 janvier 2026 à 20h00

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20.11.2025
2. Intervention M. SALMON, projet Urbanova
3. Délibération convention fourrière Saintes
4. Délibération Application de la fongibilité des crédits
5. DM Lotissement
6. Devis réfection sol résidence cheval blanc
7. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 12.01.2026  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

Je soussigné(e)..... agissant  
en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 Novembre 2025 :**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Pour :13+1    Abstention : 0    Contre : 0

**2- délibération demande de subvention au titre de la DETR, Villages d'Avenir**

**Délibération D2026-01-01**

Madame la Maire rappelle que :

- La Commune de Néré est devenue lauréate du programme « Villages d'Avenir » en avril 2025
- Une étude de faisabilité portant sur la création d'une épicerie a été menée par la Société URBANOVA après signature d'une convention entre Monsieur le Préfet Brice BLONDEL et la Commune de Néré.

Trois scénarii se sont dégagés de cette étude.

- **Scénario 1** : Épicerie et petite restauration représentant un montant de 150 320€ HT    0 voix
- **Scénario 2** : Épicerie avec services de proximité représentant un montant de 125 260€ HT    9+1 voix
- **Scénario 3** : Épicerie boucherie représentant un montant de 142 457€ HT    4 voix

Après délibération, le Conseil Municipal retient le scénario 2 avec 9 voix +1.

Afin de permettre la réalisation de cette création, Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide l'Etat au titre de la DETR.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 13+1 pour, 0 contre et 0 abstention, de :

- Solliciter l'aide l'Etat au titre de la DETR ;
- Approuver le tableau de financement suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux d'intervention
DETR (commune en ZRR)	sollicité	125 260.00 €	50 104 €	40,00%
Conseil départemental	sollicité	125 260.00 €	12 526 €	10,00%
Conseil Régional	sollicité	125 260.00 €	37 578 €	30,00%
<b>Sous-total</b>			<b>100 208 €</b>	
Autofinancement		125 260.00€	25 052 €	20,00%
<b>Coût HT</b>			<b>125 260 €</b>	<b>100,00%</b>

- Autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13+1    Contre : 0    Abstention : 0

**3- Délibération demande subvention auprès du Conseil Départemental****Délibération D2026-01-02**

Madame la Maire rappelle que :

- La Commune de Néré est devenue lauréate du programme « Villages d'Avenir » en avril 2025
- Une étude de faisabilité portant sur la création d'une épicerie a été menée par la Société URBANOVA après signature d'une convention entre Monsieur le Préfet Brice BLONDEL et la Commune de Néré.

Trois scénarii se sont dégagés de cette étude.

- **Scénario 1** : Épicerie et petite restauration représentant un montant de 150 320€ HT 0 voix
- **Scénario 2** : Épicerie avec services de proximité représentant un montant de 125 260€ HT 9+1 voix
- **Scénario 3** : Épicerie boucherie représentant un montant de 142 457€ HT 4 voix

Afin de permettre la réalisation de cette création, Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 13+1 pour, 0 contre et 0 abstention, de :

- Solliciter l'aide du Conseil Départemental
- Approuver le tableau de financement suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux d'intervention
DETR (commune en ZRR)	sollicité	125 260.00 €	50 104 €	40,00%
Conseil départemental	sollicité	125 260.00 €	12 526 €	10,00%
Conseil Régional	sollicité	125 260.00 €	37 578 €	30,00%
<b>Sous-total</b>			<b>100 208 €</b>	
Autofinancement		125 260.00€	25 052 €	20,00%
<b>Coût HT</b>			<b>125 260 €</b>	<b>100,00%</b>

- Autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

**4- Délibération demande de subvention auprès du Conseil Régional :****Délibération D2026-01-03**

Madame la Maire rappelle que :

- La Commune de Néré est devenue lauréate du programme « Villages d'Avenir » en avril 2025
- Une étude de faisabilité portant sur la création d'une épicerie a été menée par la Société URBANOVA après signature d'une convention entre Monsieur le Préfet Brice BLONDEL et la Commune de Néré.

Trois scénarii se sont dégagés de cette étude.

- **Scénario 1** : Épicerie et petite restauration représentant un montant de 150 320€ HT 0 voix
- **Scénario 2** : Épicerie avec services de proximité représentant un montant de 125 260€ HT 9+1 voix
- **Scénario 3** : Épicerie boucherie représentant un montant de 142 457€ HT 4 voix

Afin de permettre la réalisation de cette création, Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 13+1 pour, 0 contre et 0 abstention, de :

- Solliciter l'aide du Conseil Régional
- Approuver le tableau de financement suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux d'intervention
DETR (commune en ZRR)	sollicité	125 260.00 €	50 104 €	40,00%
Conseil départemental	sollicité	125 260.00 €	12 526 €	10,00%
Conseil Régional	sollicité	125 260.00 €	37 578 €	30,00%
<b>Sous-total</b>			<b>100 208 €</b>	
Autofinancement		125 260.00€	25 052 €	20,00%
<b>Coût HT</b>			<b>125 260 €</b>	<b>100,00%</b>

- Autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

**5-Délibération convention SPA Saintes :****Délibération D2026-01-04**

Madame le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, de la convention fourrière entre la commune et la SPA de Saintes Refuge du Bois Rulaud, pour disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde de chiens et chats errants ou en état de divagation.

La prestation est proposée selon deux formules :

- La formule A, avec déplacement et prise en charge de l'animal par la SPA, pour un financement de 0.70€/ habitant.
- La formule B, avec seulement la prise en charge de l'animal par la SPA, pour un financement de 0.65€/ habitant.

Le nombre d'habitants de la commune s'élève à 737.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Choisit la formule A, avec prise en charge et déplacement de la SPA
- Accepte le financement d'un montant de 515.90€ (0.70€ x 737) pour l'année 2026
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026

Pour : 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6-Délibération fongibilité**

##### **Délibération D2026-01-05**

Le référentiel budgétaire et comptable M 57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.50% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

#### **7-Délibération travaux de réfection logement 4 Résidence du cheval blanc**

##### **Délibération D2026-01-06**

Madame le Maire explique que suite à la reprise du logement N°4 Dans la Résidence du Cheval Blanc, des travaux de réfection d'une partie des sols s'avèrent nécessaire pour une surface approchante 38.01m<sup>2</sup>.

Pour ce faire un devis de 1112.93€ HT soit 1335.52€ TTC a été réalisé par Comptoir de l'ours.

Après un premier passage de nettoyage il s'avère que le sol du séjour représentant

15m<sup>2</sup> doit être changer en même temps.

Après en avoir délibéré, acceptez-vous le devis qui sera modifié,

A signer tout document s'y référent,

Pour : 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

### 8- DM lotissement ;

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 : déficit reporté	220 214.11	1641 : emprunts	217 528.43
3555 : terrains	220 214.11	3555 : terrains	220 214.11
		3555 : terrains	2 685.68
<b>TOTAL</b>	<b>440 428.22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>440 428.22</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
002 : déficit reporté	- 14 044.32	002 : excédent	2 685.68
71355 :variation des stocks	220 214.11	71355 : variation	220 214.11
71355	2 685.68	75822 : déficit budget	- 14 044.32
<b>TOTAL</b>	<b>208 855.47</b>	<b>TOTAL</b>	<b>208 855.47</b>

Pour : 13+1

Contre : 0

Abstention : 0

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Le recensement avance très bien,
- Les travaux de la reprise du futur restaurant bar avancent, une demande de dérogation pour l'installation des toilettes handicapées a été demandée, présentation au prochain Conseil
- 

Fin de séance : 22h15

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025
2	D2026-01-01	Demande Subvention DETR
3	D2026-01-02	Demande subvention auprès du Conseil Départemental
4	D2026-01-03	Demande subvention auprès du Conseil Régional
5	D2026-01-04	Convention SPA de Saintes
6	D2020-01-05	Délibération application de la Fongibilité des crédits
7	D2026-01-06	Travaux réfection sol résidence du cheval blanc
8	D2026-01-07	DM lotissement

**Le Maire, Sylvie SABOUREAU**

**La secrétaire, Jocelyne RICHAUDAUD**

